



Procès-Verbal Assemblée Générale 2015

14 mars 2015 – Salle Georges Brassens, Longjumeau

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Syndicale Libre de la Résidence du Bief, a été convoquée le samedi 14 mars 2015 à 14h30, à la salle BRASSENS a LONGJUMEAU.

Sur 180 propriétaires ;

59 propriétaires sont présents

48 propriétaires sont représentés valablement.

73 propriétaires absents et non représentés

Sont absents ou non-représentés à l'ouverture de séance :

Square Francis Poulenc

Aube, Bonnin / Moisan, Daviet/Dalle, Lacroix, Regnier, Castro Da Silva, Dederen / Pedebos, Guguianu, Rhali / Rigout, collon, Lavergne / Servieres, Cartagena, Vasseur P.

Square Eric Satie

Lacour / kodyra, Teulade, Moreau, Serva, Bocci, Kabou, Rivet, Boucard,

Square Paul Dukas

Cutard /Terroni, Cruson, Cipriani.

Square Maurice Ravel

Duciel, Cotrelle, Ameuil, Bard, Simon.

Square Henri Duparc

Morvan, Van Maele, Attal, Chekhab, Mevel, Dujardin, Lamoureux, Vincenti / Mesa Ramirez, Khirat / Khaldi, Delaval, Daladoire, Hulot, Paul.

Square Vincent d'Indy

Maleappane, Nichèle, Finociety, Mamadaly, Houdayer, Delarbre, Vincent, Allain, Aymard, Blohin, Diabate, Oubellil, Jeanniot / Nicolle, Mariot.

Square Faure

Coussy / Criaud, Masson, Gomis / Tchialla, Brito de Barros, Berquier, Martinangeli, Pacot, Pacheco / Groussin, Martinez / Rey, Wietrich, Lebigre, Morel P, Horiot, Morel G, Grossi / Rousset, Nashashibi, Oudin / Carlejo.

Pouvoirs non-valables

Aucun

Le quorum étant atteint, 59 présents + 48 représentés, soit 107 votants, la séance débute à 14h40.

Ordre du jour

- 1 - Désignation du Président de séance ➤ **Vote**
- 2 - Rapport du Président de l'ASLRB
- 3 - Présentation du bilan financier 2014 ➤ **Vote**
- 4 - Election des syndics ➤ **Vote**
- 5 - Information sur les réseaux et fibre optique
- 6 - Information sur le projet local ASLRB
- 7 - Bandes-pignons : nouveau programme de ventes, tarifs ➤ **Vote aux 2/3**
- 8 - Finalisation de rétrocession de voiries ➤ **Vote**
- 9 - Budget prévisionnel 2015 et approbation des charges ➤ **Vote**
- 10 - Questions diverses

1°) Désignation du Président de séance (vote).

Le Conseil propose la candidature de M. LE THIEC.

Il est demandé à l'assemblée de procéder au vote.

A 14h45, 59+48 présents et représentés prennent part au vote :

- | | |
|-----------------------|---|
| - Présents contre | 0 |
| - Pouvoirs contre | 0 |
| - Présents abstention | 0 |
| - Pouvoirs abstention | 0 |

M. LE THIEC est nommé Président de séance à l'unanimité.

Le Président de séance informe que la séance sera enregistrée, pour les besoins de transcription du PV. Aucun résident présent ne s'y oppose.

2°) Rapport du Président de l'ASLRB

M. FRANCCART, Président de l'ASLRB, présente son rapport.

Mesdames, Messieurs,

Bonjour à tous et merci à vous qui avez décidé de participer à cette Assemblée Générale.

Pour rappel je suis président de l'ASLRB depuis novembre 2013 et pour la deuxième année je vais vous rendre compte du travail effectué par l'ensemble du conseil syndical. Je ne me limiterai pas au bilan 2014, je vous informerai également des grands événements du premier trimestre 2015. Vous m'excuserez des oublis que je pourrais faire.

2.1 Le Bilan

Les réunions de conseil se sont déroulées avec la sérénité indispensable à leur bon fonctionnement.

Ce qui a été prévu dans le budget a été respecté, les chiffres vont vous être présentés par notre

trésorier au point 3 de notre AG.

Lors de L'AG 2014 il vous a été annoncé que le cambriolage du local ASLRB risquait de ne pas être couvert par l'assurance car nous étions loin de respecter les conditions particulières du contrat d'assurance. En final l'assurance n'a pas couvert ce vol et nous avons donc été obligé de racheter l'ensemble du matériel volé sur nos fonds propres. Le contrat d'assurance a été corrigé pour avoir une bonne couverture. Nous avons renforcé l'accès du local par la mise en place de barreaux et serrures.

Pour ce qui concerne les espaces verts, deux prunus à l'entrée de la résidence, un arbre fruitier square Eric Satie et une dizaine de rosiers ont été plantés. L'élagage des arbres a été réalisé suivant le programme pluriannuel. Il a fallu y ajouter l'abattage du saule square d'Indy qui présentait du danger et celui d'un bouleau jugé trop envahissant par certains résidents square Ravel. Pas grand-chose à dire sur l'entretien de nos espaces vert, sinon qu'il est toujours d'aussi bonne qualité.

Tout dernièrement Il a été constaté la présence de nids de chenilles processionnaires dans les pins de la résidence. Je ne m'étendrai pas sur la dangerosité de celles-ci (voir journal n°360). Le conseil a donc décidé en urgence d'éradiquer ces nids par l'élagage des branches les supportant. Ceci a été fait dernièrement par la société Paulliat et nous en avons profité pour faire élaguer les branches mortes sur ces pins. La contamination étant importante en île de France il n'est pas sûr que nous puissions garder ces pins dans les années à venir.

Comme annoncé lors de l'AG 2014 des petits panneaux anti-pollution canine ont été déployés sur tous les espaces verts. Pour rappel, l'objet de cette signalisation n'est pas d'interdire les chiens dans la résidence mais de signaler aux maîtres de ces animaux qu'ils doivent ramasser les déjections canines qui polluent nos pelouses et autres passages. Le Jardinier doit pouvoir travailler sans être en permanence dans des excréments, Les enfants devraient pouvoir jouer sur les pelouses. Il s'agit d'un vrai problème d'hygiène publique dont il faut avoir conscience.

Il y a eu des progrès mais c'est encore loin d'être suffisant. Il semblerait que ça ne convient pas à certains, car de trop nombreux panneaux ont été cassés ou sont disparus. Le conseil unanime condamne ce vandalisme et a décidé de poursuivre cette campagne, les panneaux seront remplacés, d'autres mesures coûteuses pourraient être prises et certains terrains pourraient être clôturés s'il le faut.

La porte située tout au fond du terrain de jeux a été forcée et mise à bas plusieurs fois. Pour des raisons de sécurité le conseil a décidé de la supprimer et de la remplacer par un grillage. Ceci a été fait par le jardinier et certains membres du conseil.

Pour la TV, après une enquête sur l'ensemble de la résidence, nous avons fait intervenir la société SATE en juin pour vérifier et régler l'ensemble du circuit TV et il semblerait que le fonctionnement se soit stabilisé. La mise en place de la fibre optique pourra être la solution future pour une réception télé sans problème.

Pour les problèmes de coffrets électriques défectueux, il n'a pas été simple de réactiver ErDF mais après beaucoup d'énergie dépensée c'est maintenant fait. Leur remise en état est programmée du 22 au 26 mars,

De nombreux contacts avec la mairie ont eu lieu dont une réunion avec Mme Le Maire en novembre. Les demandes alors exprimées concernaient principalement les points suivants :

- Dégradation de la voirie : Le mauvais revêtement des squares Fauré et Duparc a été abordé et nous avons demandé leur renouvellement. La mairie devrait intervenir pour éradiquer la source de la rue Debussy.
- Finalisation rétrocession voirie. Ce point sera développé au point 8
- Local ASLRB. Ce point sera développé au point 6
- Nuisances. Ce point sera développé dans quelques instants
- Déploiement Fibre optique. Ce point sera développé au point 5.2

L'ASLRB est également représenté aux conseils de quartier où nous pouvons exprimer de nouveau nos besoins.

Les contacts avec la mairie ne sont cependant pas très réactifs et on doit constater qu'ils donnent peu de résultats à ce stade.

Les tags sur le local transformateur ont été masqués par un membre du conseil.

Concernant les nuisances au triangle transformateur nous avons réussi à les éradiquer en fermant et interdisant cet espace. Il y a eu de la résistance par certains qui ne devaient pas approuver, chaîne fracturée régulièrement, etc... mais nous avons tenu bon en remettant systématiquement les choses en place.

Ces nuisances se sont déplacées en partie à l'intersection de la rue du Moulin et du chemin de la Fontaine des Joncs toujours avec le même groupe d'individus. Dernièrement nous avons été amené à mettre une barrière à cet endroit pour éviter les stationnements sauvages et bruyants, là où nous avons déjà installé un panneau de stationnement interdit.

Des résidents se plaignent également des nuisances générées par la salle Georges Brassens et en particulier des nuisances sonores lors des soirées, des problèmes de stationnement aux abords et des rassemblements bruyants et malpropres à proximité.

Ces incivilités ont été communiquées à la mairie lors des conseils de quartier ou par courriel.

Pour conclure beaucoup d'énergie a été dépensée par certains membres du Conseil pour que la tranquillité règne dans la résidence et à ses abords. Il est demandé à chacun de faire les efforts pour la respecter et également de contribuer à la faire respecter.

Le mur anti-bruit sur l'autoroute ne donne guère satisfaction ; Nous attendons qu'il soit terminé et suivant les résultats, l'ASLRB décidera des actions à mener (enquête, pétition, etc...).

Concernant l'animation de la résidence Halloween a été un vrai succès. Le pique-nique programmé en septembre a dû être abandonné faute de combattant. Le Conseil va vous proposer cette année un pique-nique avant les grandes vacances et nous espérons que vous y serez nombreux.

Pour ma part je considère que ces animations, qui représentent une part mineure dans notre budget, sont importantes pour créer un peu de lien social dans notre résidence, j'allais dire dans notre village.

2.2 Notre Organisation

Comme vous le savez le fonctionnement de notre ASL repose sur le bénévolat des membres du conseil syndical. Je tiens vraiment à remercier chaque membre qui y participe à sa mesure.

La charge du président est aujourd'hui importante. Je l'assume avec plaisir mais je souhaiterais, si je suis reconduit à ce poste, pouvoir déléguer plus de tâches. Je ne sais pas aussi combien de temps je pourrais l'assurer.

Pour répondre aux besoins de la résidence, nous avons besoin de ressources, nous avons besoin de nouveautés, nous avons besoin de renforcer le conseil syndical. Je fais donc appel à vous avec insistance : Venez nous rejoindre sans tarder au conseil syndical, Vous avez certainement des connaissances qui nous intéressent. Vous pourrez ainsi contribuer à l'amélioration de votre cadre de vie et à la préservation de votre patrimoine.

Pour travailler au mieux nous avons aussi besoin de moyens. Je répète ce que j'ai dit l'an passé. Il est indispensable d'avoir un lieu pour se réunir, pour travailler sans attendre le dernier jeudi du mois, jour où nous disposons en soirée d'une salle de réunion au moulin de Gravigny. Nous avons besoin d'un local ou ranger nos archives papier et numérique et faire les réunions de bureau et de commission.

2.3 Investissement et projets

Le projet « local ASLRB » a encore pris du retard. Nous en reparlerons au point 6 de l'ordre du jour mais je considère qu'il est important d'avancer sur ce projet.

J'attache une grande importance à la finalisation de la rétrocession de la voirie (point 8 de l'ordre du jour). Pour ma part en tant que président je suis mal à l'aise quand je ne sais pas exactement ce qui est du ressort de l'ASLRB ou pas.

Nous continuerons à œuvrer pour que notre résidence soit bien entretenue et attractive, que les nouvelles plantations remplacent ce que l'on abat. Pour ma part je lutterai contre les nuisances de toute part et je vous demande de vous associer à ce combat.

J'en ai terminé et je voudrais vous inviter dès maintenant à rester après l'AG. Nous pourrions alors discuter autour d'un verre et ainsi mieux se connaître.

Avant de répondre à vos éventuelles questions je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la résidence soit :

Mr MARTINEZ Julien et Mme REY Aude au 16 square Fauré

Mr ANDRE Jonathan et Mme MENTARESSE Sandy au 5 square Duparc

Mr et Mme NICOLLE Julien au 37 square d'Indy

Mme ROUSSEL au 18 square Poulenc

Mr PACHECO et Mme GROUSSIN au 14 square d'Indy

Merci pour votre attention.

3°) Bilan financier 2014 (vote)

M. Macé, Trésorier, présente le bilan de l'exercice 2014.

Postes		Budgétés	Réalisés
Bureau		600,00 €	1 252,48 €
Animation		1 000,00 €	218,07 €
Frais comptes bancaires		370,00 €	478,92 €
Energie		1 100,00 €	631,82 €
Télévision & Internet		4 500,00 €	-330,22 €
Assurances		1 320,00 €	1 169,58 €
Frais de personnel		48 600,00 €	47 642,65 €
Entretien		11 000,00 €	11 407,46 €
Renouvellement matériel		3 000,00 €	6 653,83 €
<i>dont Renouvellement normal</i>		3 000,00 €	0,00 €
<i>dont Renouvellement suite à vol</i>		0,00 €	6 653,83 €
Aménagement		90 500,00 €	1 425,72 €
TOTAL		161 990,00 €	70 550,31 €
DEPENSES			RECETTES
Dépenses 2014	70 550,31 €	Charges 2014	73 980,00 €
		Vente terrain	0,00 €
		Produits financiers	1 103,95 €
TOTAL	70 550,31 €		75 083,95 €
Résultat de l'exercice 2014 :		4 533,64 €	

Merci à **Mme. VALENTIN** et **M. MAURY** qui ont effectué la vérification des comptes. Leur analyse minutieuse a permis de déceler une petite erreur dans les comptes. Le bilan 2014 présenté dans la convocation à l'AG était donc erroné, et l'erreur a été corrigée et expliquée en AG. Dans la rubrique « Produits Financiers », les intérêts du livret orange (78,55€) avaient été comptés 2 fois, et les impôts sur intérêts (-80,16€) n'avaient pas été déduits

A 15h30, le Président de séance demande à l'Assemblée de procéder au vote. 59+48 présents et représentés prennent part au vote :

Présents contre	0
Pouvoirs contre	0
Présents abstention	0
Pouvoirs abstention	0

Le bilan financier de l'exercice 2014 est adopté à l'unanimité.

4°) Election des syndics (vote)

Appel à candidature :

1 résident propriétaire se présente au mandat de syndic :

- Mikael SOURDIOUX (24, square Eric Satie)

A 15h39, le Président de séance demande à l'Assemblée de procéder au vote. 59+48 présents et représentés prennent part au vote :

Présents contre	0
Pouvoirs contre	0
Présents abstention	0
Pouvoirs abstention	0

Mikael SOURDIOUX est élu à l'unanimité.

Renouvellement des mandats de syndics arrivant à échéance :

3 membres du conseil arrivent en fin de mandat : Alain CRENIER, Laurent PASTEAU et Frédéric LE THIEC.

Laurent PASTEAU et Frédéric LE THIEC se présentent pour le renouvellement de leur mandat de syndic.

A 15h41, le Président de séance demande à l'Assemblée de procéder au vote pour le renouvellement du mandat de Laurent PASTEAU. 59+48 présents et représentés prennent part au vote :

Présents contre	0
Pouvoirs contre	0
Présents abstention	0
Pouvoirs abstention	0

Laurent PASTEAU est élu à l'unanimité.

A 15h42, le Président de séance demande à l'Assemblée de procéder au vote pour le renouvellement du mandat de Frédéric LE THIEC. 59+48 présents et représentés prennent part au vote :

Présents contre	0
Pouvoirs contre	0
Présents abstention	0
Pouvoirs abstention	0

Frédéric LE THIEC est élu à l'unanimité.

Les 3 syndics sont élus pour une durée de 3 ans.

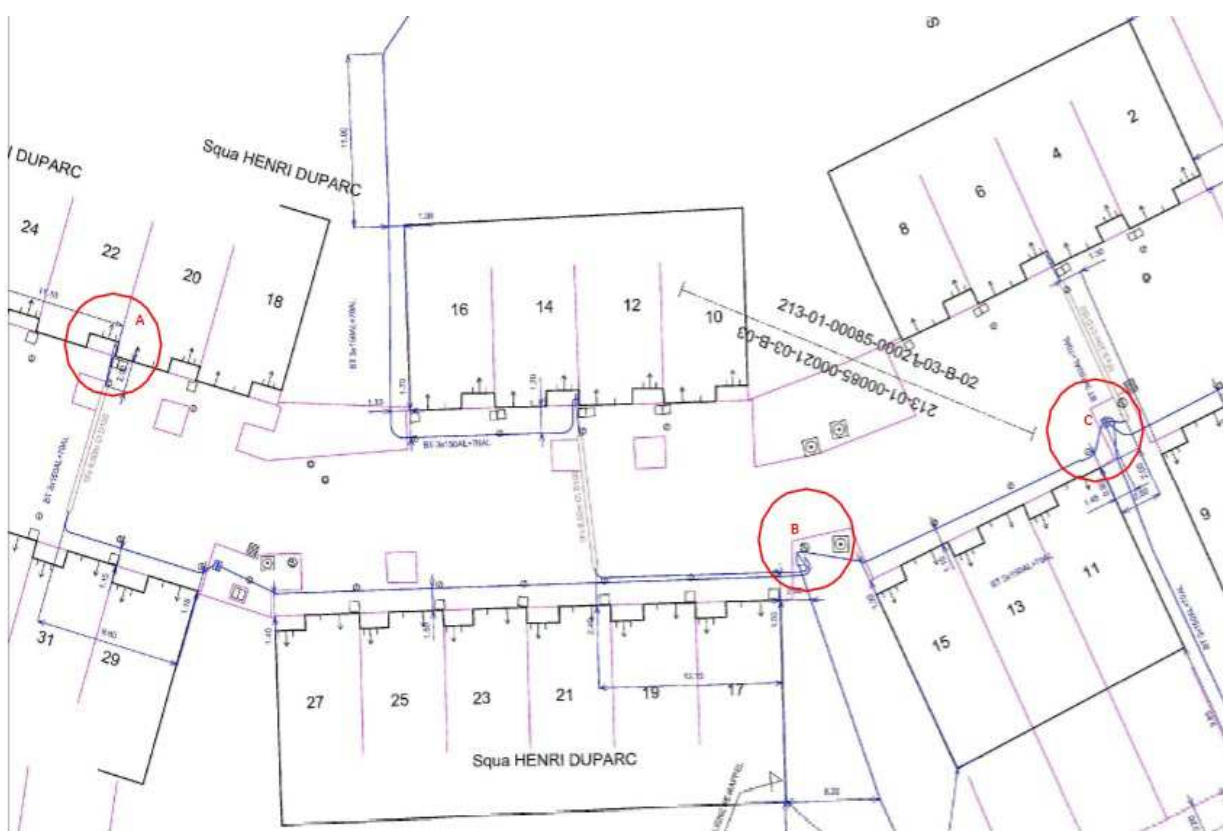
5°) Information sur les réseaux et fibre optique

Le Président de l'ASLRB fait l'exposé de ces points.

5.1 Les réseaux dans notre Résidence

On trouve, comme partout, de nombreux réseaux dans notre résidence tels que les réseaux Electrique, Gaz, télédistribution, téléphone, eaux, drains, etc... Ces réseaux sont déployés sur toute la résidence et se trouvent sous la voirie, sous les terrains de l'ASLRB et parfois sous vos propres terrains. Vous devez prendre conscience que des réseaux que vous ignorez totalement peuvent traverser vos terrains (servitude). Durant 2014 nous avons rassemblé les différents plans concernant ces réseaux et ils sont actuellement archivés dans le local ASLRB. Ces documents sont consultables sur demande. Ils seront numérisés en 2015 et de ce fait pourront vous être communiqués plus facilement.

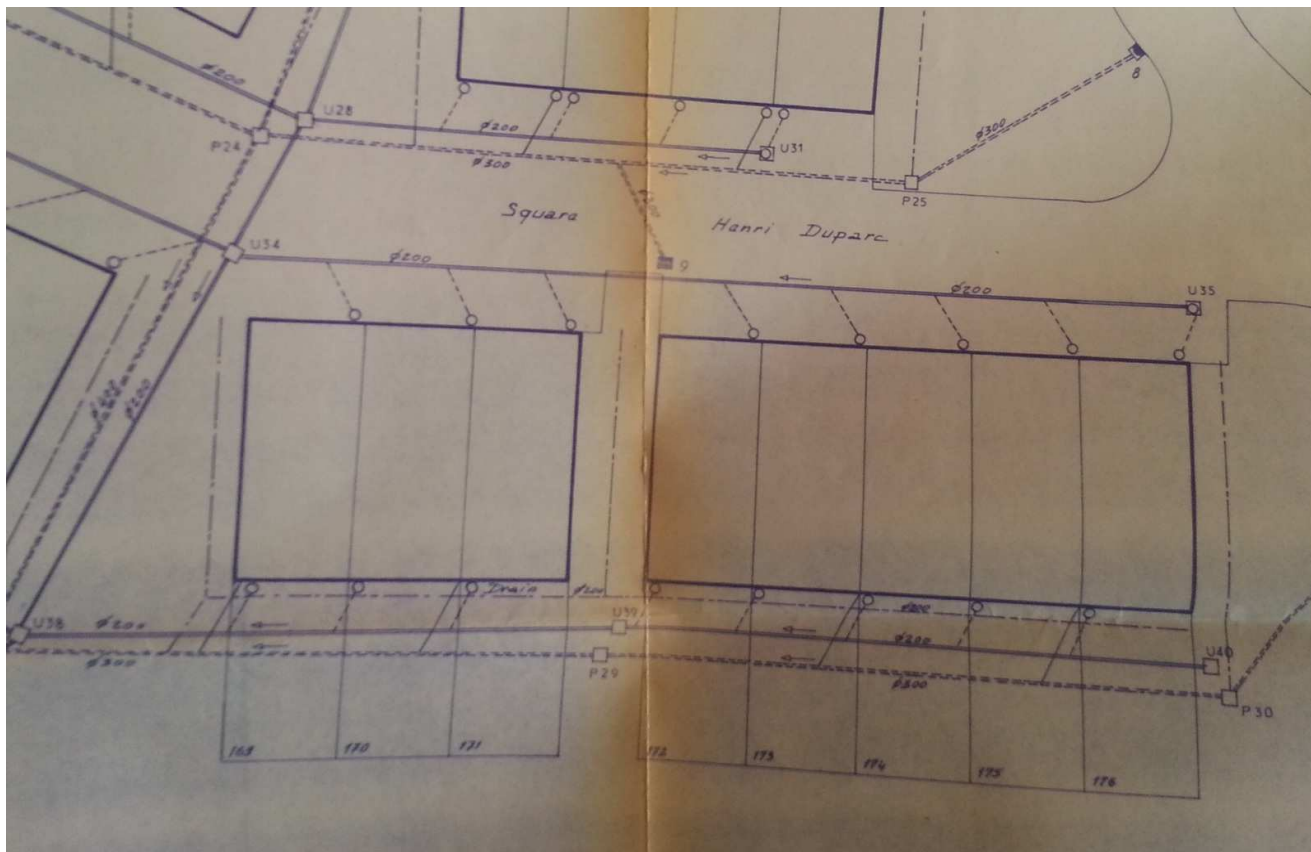
Exemples de réseau électrique sur terrain personnel.



5.2 Cas des drains

Pour rappel les fondations de nos maisons sont de type « radier », système de fondation pour lequel est utilisée une base de béton armée commune à chaque ensemble de pavillons sur laquelle le constructeur a bâti les murs. Des drains situés autour de cette base évacuent l'excès d'eau évitant les glissements de la dalle et les remontées d'humidité. Il est en conséquence vital que ces drains ne soient pas bouchés ou détruits et restent accessibles pour entretien.

Exemple d'implantation de drains:



5.3 La fibre optique

Le déploiement de la fibre optique sur Longjumeau est prévu au moyen de 2 types d'opérateurs :

- Opérateurs privés pour les secteurs rentables (Résidences, grandes copropriétés, etc...)
- une délégation de service public a été confiée à la société TUTOR par EUROP'ESSONNE pour installer un réseau public complémentaire à celui déployé par les opérateurs privés sur les secteurs les plus rentables.

Nous avons été sélectionnés en août 2014 par l'opérateur privé Orange qui nous a alors fait une proposition pour le déploiement gratuit de la fibre optique dans notre résidence. Le 9 septembre 2014 nous avons signé avec la société Orange une convention d'installation, gestion, entretien et remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

A ce jour la société Sogetrel P.O., sous-traitante d'Orange, nous a communiqué des éléments d'étude (positionnement d'une armoire de brassage). L'installation est cependant en retard. Suite à nos demandes Sogetrel nous a fait savoir que l'étude est finalisée et devrait nous être adressée pour accord.

Ces derniers temps on a pu constater des travaux d'installation de la fibre optique dans notre résidence. Après enquête il s'avère qu'il s'agit vraisemblablement d'une erreur de TUTOR mandaté par EUROP'ESSONNE qui n'aurait pas dû intervenir sur nos terrains. La mairie ainsi que TUTOR ont été informés de ce problème. Tutor s'explique en disant qu'ils ont eu les instructions pour déployer la fibre sur Gravigny sans exclusion du Bief.

Trois mois après la fin du déploiement de la fibre optique chaque résident pourra, à son choix, établir un contrat de service pour l'accès à la communication à très haut débit par fibre optique auprès

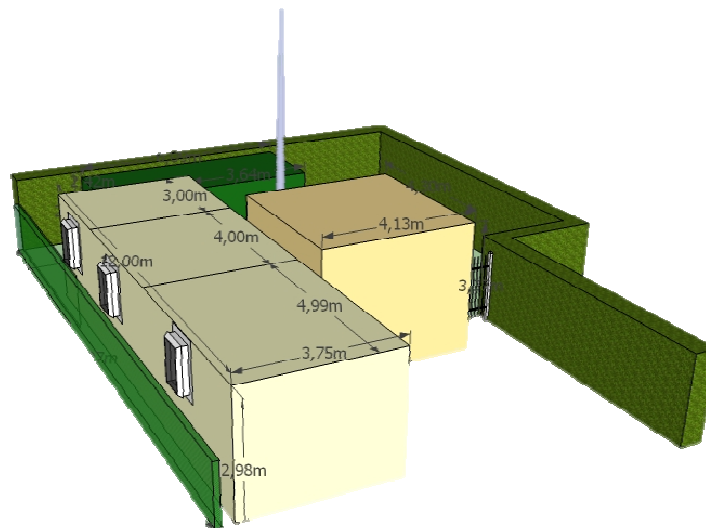
des différents opérateurs qui auront proposé leurs services. C'est l'opérateur choisi par le résident qui finalisera le raccordement de la fibre jusqu'au domicile.

Nous pouvons espérer disposer de ces services au début du second semestre.

6°) Information sur le projet local ASLRB

6.1 Rappel du projet:

Il s'agit de remplacer l'Algéco en place par un bâtiment modulaire beaucoup plus grand



L'ancien container est maintenu tel qu'il est pour le rangement du gros matériel.

Le bâtiment modulaire qui serait mis en place fait 45 m² et comprendrait trois salles :

- L'atelier et le stockage du petit matériel
- Un espace sanitaire, kitchenette, ...
- Un espace rangement documents et archives, informatique, petite salle de réunion.

Le coût de ce projet est estimé à 95 000 Euros.

6.2 Démarches effectuées durant l'année écoulée

Le conseil avait pour première mission de vérifier auprès de la mairie la possibilité d'obtenir un permis de construire. Des difficultés liées à l'application du nouveau plan local d'urbanisme (PLU) sont rapidement apparues du fait que la façade du futur local doit se trouver au minimum à 2,5 mètres de la limite de parcelle.

Dans notre projet nous ne serions qu'à environ 2 mètres du bord du chemin de la fontaine des joncs. Après vérification auprès du service cadastre à Corbeil nous avons mis en évidence que le chemin ne se trouve pas tout à fait à la bonne place. Si nous prenons comme référence la limite de parcelle où devrait se trouver le chemin l'implantation du local serait bien à plus de 2,5 m de la limite de parcelle.

C'est sur cette base que nous avons enfin obtenu un accord oral de la mairie concernant l'implantation du local. Il a fallu déployer beaucoup d'énergie, soit 4 réunions avec le service urbanisme, une réunion avec Mme le Maire et un déplacement au service cadastre à Corbeil .

En raison de difficultés administratives indépendantes de notre volonté le projet a donc pris du retard durant cette année.

6.3 Objectifs 2015

- Réaliser l'étude de cette réalisation avec l'assistance d'un architecte (Mandat donné au conseil lors du vote de L'AG 2012). Cette étude sera suffisamment finalisée pour pouvoir être soumise aux approbations nécessaires
- Faire valider le projet lors d'une assemblée générale extraordinaire ou lors de l'AG 2016.

6.4 Questions

- Sur les drains:

Pour répondre aux différentes questions (Mrs Milliat, Breton, Domingues Mme Foulard)

D'après les plans, les drains doivent se trouver entre 1 ou 2 m des pavillons, les plans des différents réseaux peuvent mis à disposition des résidents qui le souhaiteront par demande écrite transmise soit aux délégués de square soit dans la boîte aux lettres de l'ASLRB.

Mme Crenier demande pourquoi parler de ce sujet aujourd'hui ? Y a-t-il eu problème, avec les drains, Mr Francart répond non, pas de problème pour l'instant, mais il rappelle aux résidents les problèmes qui pourraient se présenter en faisant côté jardin des dalles cimentées directement sur le drain, qui pourraient le détériorer, les travaux de remise en état seraient à leur charge.

Mr Maury demande si les regards concernant les drains sont nettoyés ou pas et en cas de problème qui est responsable. Réponse de Mr Francart : bonne question à vérifier.

- Le local :

- Mr Crenier demande que faire si le local actuel devient inutilisable,

Réponse : un algéco sera mis en place.

7°) Bandes-pignons : nouveau programme de ventes, tarifs ➤ Vote aux 2/3

7.1 Rappel sur l'ancien programme de ventes:

Lors de l'AG 2004 a été mis à l'ordre du jour une « proposition visant à permettre l'acquisition par les propriétaires concernés les terrains jouxtant leurs propriétés. L'assemblée a alors voté sur la question suivante : « Êtes-vous pour ou contre le principe de vente de terrains appartenant à l'ASLRB ». 148 voix ont voté « Pour », le projet en question était donc adopté.

Les prix de vente ont été fixés lors de l'AG 2015.

Un travail d'identification des parcelles susceptibles d'être vendues a été mené, puis un géomètre a établi les mesures touchant ces parcelles et le notaire a reçu de l'ASLRB les instructions pour mener les ventes.

Les ventes ont commencé en juin 2009. A ce jour 48 parcelles ont été vendues dont encore une en 2014 et une en 2015. A ce jour il reste 9 parcelles appartenant au programme de vente initial qui n'ont pas encore été vendues.

Une demande d'achat d'une de ces parcelles a été faite récemment. Le conseil examinera celle-ci et si elle est valable donnera les instructions pour vente au notaire.

7-2 Nouveau programme de ventes

Le conseil a reçu en 2014 deux demandes d'achat pour des terrains non identifiés dans l'ancien programme de ventes, soit :

- un fond de jardin (Square Maurice Ravel)
- une bande-pignon (Square Francis Poulenc)

Le conseil n'est pas favorable à la vente de nouveaux fonds de jardin car les demandes viendraient en conséquence de toute part et l'alignement des fonds de jardin seraient mis en péril.

Pour les bandes-pignons (13), plutôt étroites, qui n'étaient pas dans le programme initial la vente est plus acceptable et pourrait se faire dans des conditions semblables à la vente initiale. Elle ne pourrait être envisagée que si l'assemblée générale en vote le principe avec une majorité de 2/3 des voix.

Si vote favorable, il restera à définir les périmètres précis des parcelles bande-pignon pouvant être cédées ainsi que les prix au m² et valider ceci lors de l'AG 2016.

7-4 Vote avec majorité des 2/3 des voix

L'assemblée doit voter sur la question suivante :

« Etes-vous pour ou contre le principe d'un nouveau programme de vente des bandes-pignons appartenant à l'ASLRB ».

A 16h40, le **Président de séance** demande à l'Assemblée de procéder au vote.

58 résidents sont présents et 48 résidents sont représentés, soit un total de 106 votants. Le quorum requis pour ce vote étant des 2/3, soit 120 votants, le vote ne peut avoir lieu.

8°) Finalisation de rétrocession de voiries ➤ Vote

8.1 Rappel

La rétrocession de la voirie du bief s'est effectuée de 1974 à 1979 avec en premier lieu une enquête publique, puis un avis favorable du conseil municipal et un arrêté du préfet.

Les documents en notre possession indiquent que la rétrocession concerne la rue Claude Debussy et les squares Gabriel Fauré, Vincent d'Indy, Henri Duparc, Maurice Ravel, Eric Satie, Paul Dukas et Francis Poulenc.

L'arrêté du préfet n°79-2408 du 7 mai 1979 stipule que la propriété des voies intérieures de la résidence du Bief est transférée d'office et sans indemnité, dans le domaine public de la commune de Longjumeau.

8.2 Le problème

Il n'y a pas de plan qui délimite la voirie par rapport aux parcelles appartenant à l'ASLRB.

Il n'y a pas eu de modification du cadastre et d'enregistrement notarial suite à l'arrêté de rétrocession.

En conséquence on se trouve dans une position très inconfortable ou rien ne nous permet de connaître les limites des parcelles modifiées par la rétrocession. Il s'agit d'un problème récurrent rencontré maintes fois et débattu depuis 1979 sans pour autant avoir été résolu. Ceci est d'autant inquiétant que la réfection des voiries et des réseaux pourrait être contestée par la mairie. En conséquence le conseil a décidé de solliciter la mairie pour obtenir la finalisation de la rétrocession.

8.3 Contacts avec la mairie :

Réunion du 28 novembre : Après une première réunion avec le service urbanisme nous avons obtenu une réunion avec Mme Le Maire. Nous avons alors rappelé l'arrêté du préfet qui indique clairement dans l'article 4 les obligations de chacun (pas d'obligation pour l'ASLRB) pour la bonne exécution de la rétrocession. La mairie va demander un devis à un géomètre pour réalisation d'un plan des parcelles. On nous a alors indiqué que nous serions amenés à participer aux frais induits.

8.4 Proposition Mairie :

Après maintes relances la mairie nous a communiqué les éléments de chiffrage suivants:

- Devis n° : **Etat parcellaire et division foncière en vue du classement des voies dans le domaine public communal du plan parcellaire de la résidence du Bief**. Le montant des honoraires s'élève à 1914 Euros TTC et serait à la charge de la mairie.

- Devis n°2 : **Plan topographique en vue du classement des voies dans le domaine public communal**. Le montant des honoraires s'élève à 5130 Euros TTC et serait à la charge de la mairie.

- Devis n°3: **Relevé topographique et division cadastrale en vue du classement des voies dans le domaine public communal**. Le montant des honoraires s'élève à 4635,60 Euros TTC et serait à la charge de l'ASLRB.

La mairie nous fait la proposition suivante :

« - *Financement à charge de la commune : 7 044€ TTC correspondant aux 2 premiers devis (établissement du plan topographique, état parcellaire et division foncière) ;*
- *Financement à charge de l'ASL : 4 635,6 € correspondant au 3e devis.*
Pour engager la procédure, il est nécessaire que le principe de financement soit voté lors de votre assemblée générale.

Le relevé topographique réalisé servira de base pour convenir des futurs découpages entre la ville et l'ASL.

Dans un second temps, un nouveau vote en AG devra être prévu afin d'autoriser le transfert de ces espaces à la ville. »

8.4 Position du conseil

La mairie nous offre l'opportunité de finaliser la rétrocession de la voirie moyennant une contribution financière de 4635,60 Euros. Opter pour cette proposition permettrait d'en finir une bonne fois pour toute avec les incertitudes liées à la rétrocession de la voirie.

Depuis longtemps la mairie demande une contribution financière sans que l'on soit sûr qu'elle puisse l'exiger. Ne pas vouloir participer aux frais bloquerait le processus à moins de faire appel aux instances juridiques (tribunal administratif) ; alors bon courage à ceux qui auraient à traiter le problème de cette façon.

8.5 Questions

Mr Nozières ex- président de l'ASRB prend la parole, ayant eu ce problème à traiter lors de son mandat. Il invoque l'arrêté du Préfet en 1979 concernant le transfert de propriété des voiries privées de la résidence à la mairie sans indemnité à la charge de la résidence. Il rappelle les différents courriers avec la mairie le dernier en date du 21 mai 2002, qui s'était engagé à clore ce dossier. Finalement, M. Nozières indique que, selon lui, l'ASLRB n'a pas à contribuer financièrement à la finalisation de cette rétrocession de voiries.

Mr. Francart, sans contester les arguments de M. Nozières, répond qu'après les différents contacts pris à ce sujet avec la mairie, celle-ci propose de mettre fin à cette situation si la résidence participe aux frais du géomètre pour environ 6000 €

Le Conseil considère que cette proposition permettrait de clore définitivement ce dossier de rétrocession de voiries.

J-L Francart propose donc de mettre au vote cette demande. Il va de soi que cette somme ne sera versée qu'après une convention signée avec la mairie.

8.6 Vote

L'assemblée doit voter sur la question suivante :

« Etes-vous pour ou contre le principe de participer financièrement à la finalisation de la rétrocession de la voirie pour un montant maximum de 6000 Euros.

De ce vote découlera le budget 2015, choix du cas 1 en cas de majorité contre, choix du cas 2 en cas de majorité pour.

A 17h12, le **Président de séance** demande à l'Assemblée de procéder au vote.

57 présents et 49 représentés prennent part au vote 106 votants :

Présents contre 4

(Pasero – 3 Poulenc, Nozières – 37 Ravel, Crenier/Guedin – 10 d'Indy, de Vries – 3 Moulin)

Pouvoirs contre 0

Présents abstention 7

(Lafanechère – 20 Poulenc, Maury – 27 Ravel, Dugue – 35 Duparc, Dachicourt – 11 Satie, Ganhao – 15 Satie, Coudrain/Carette – 19 Satie, Colafrancesco – 26 Satie)

Pouvoirs abstention 1

(Renard – 13 Satie)

La résolution est adoptée à la majorité.

9°) Budget prévisionnel 2015 et approbation des charges (vote)

Le projet présenté en séance est le cas n°2, suite au vote n°8 favorable à la participation de l'ASLRB à la rétrocession des voiries

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Budget 2015	Postes	Budget 2015
Bureau	1 400 €	Charges de Janvier à Mars 2015	
Animation	1 000 €	35 €	
Frais comptes bancaires	370 €	35 x 3 x 180	18 900 €
Energie	900 €	Charges de Avril à Décembre 2015	
Télévision & Internet	2 500 €	35 €	
Assurances	1 100 €	35 x 9 x 180	56 700 €
Frais de personnel	49 300 €		
Entretien Résidence	10 500 €		
Renouvellement matériel	4 500 €		
Aménagement	99 500 €		
<i>dont provision Local ASLRB</i>	93 000 €		
<i>dont provision Retrocession voirie</i>	6 000 €		
TOTAL	171 070 €	TOTAL	75 600 €

Montant des charges mensuelles 2015

de Janvier à Mars 2015 :	35 €
de Avril à Décembre 2015 :	35 €

Total des liquidités disponibles au 01/01/2015	109 810,94 €
Budget Recettes 2015	75 600,00 €
Budget Dépenses 2015	-171 070,00 €
Fond de roulement au 01/01/2016	14 340,94 €

A 17h28, le **Président de séance** demande à l'Assemblée de procéder au vote.
55 présents et 51 représentés prennent part au vote 106 votants :

Présents contre	0
Pouvoirs contre	0
Présents abstention	0
Pouvoirs abstention	0

Le budget 2015 est adopté à l'unanimité.

8°) Questions diverses.

M. Pecorini (square Ravel) demande de rappeler aux résidents les principes de circulation et de priorité à droite dans la résidence.

M. Fernandez (square d'Indy) signale des planches cassées sur la structure de jeux. Le Conseil prend note cette remarque et programmera une remise en état.

M. Fernandez (square d'Indy) signale un problème de végétation envahissante à partir du 31 square d'Indy jusqu'au fond du square, en provenance des terrains jouxtant leurs jardins.

M. Siriu a demandé une modification de l'entrée de la résidence, comme cela avait été envisagé dans le cadre de projets entre 1995 et 1997.

M. Rouaba signale que les résidents laissent leurs poubelles sur la voirie entre les voitures, et demande à ce qu'elles soient rentrées.

Un résident demande si la barrière installée au début du chemin de la Fontaine des Joncs était provisoire ou définitive. Le Conseil répond qu'elle sera présente autant que nécessaire pour éloigner les nuisances.

M. Jutard souligne que le mur anti-bruit est inefficace.

Plus personne ne sollicitant la parole, *le Président de séance déclare l'Assemblée Générale close à 17h49.*